



BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS
NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Point au 05/08/2024

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.7 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°32-2023-07-31-00004 portant modification de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°30-2021-01-27-010 modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- ▶ **Contexte hydro climatique général** : la semaine dernière a été contrastée avec un début de semaine caniculaire où les températures maximales mesurées ont atteint les 39°C le 29/07 à Auch. Ensuite, les températures ont diminué sous l'effet d'un passage nuageux laissant tomber localement quelques précipitations. Les cumuls pluviométriques sont très faibles (Tarbes-Ossun 10mm ; Auch 1 mm) ;
- ▶ **Débits naturels de la Neste** : Malgré les précipitations enregistrées sur le bassin versant de la Neste le 02/08, le tarissement se poursuit et, en moyenne glissante sur 10 jours, les débits atteignent désormais le niveau quinquennal sec calculé sur la période 1990-2023 (cf graphique 1) ;
- ▶ **Réalimentations** : les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 9,6 m³/s sur la dernière semaine pour répondre aux besoins de réalimentation du système Neste ; le niveau de réalimentation est globalement stable par rapport à la semaine précédente. Les lâchers depuis les réserves de montagne pour le soutien de la Gascogne ont été lancés le 12/07 et évoluent aujourd'hui en fonction du tarissement naturel de la Neste. Le débit demandé est de 8 m³/s ce lundi 05/08.

Les réalimentations à partir des réserves de piémont sont stables à des niveaux soutenus sur toutes les rivières ;

▶ Remplissage des réserves :

Les taux de remplissage au 05/08 sont les suivants :

- Système Neste : 76 % (hors réserves de montagne), soit en diminution de 7 points par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin (29/07). Le taux de remplissage global des réserves de piémont reste au-delà de la moyenne calculée sur la période 1995-2023 (cf graphique 4b) ;
- Bassins autonomes : 76 %, soit en diminution de 6 points par rapport à la situation au 29/07.

► Mesures de gestion 2024 :

Le contexte initial de l'été 2024 était que les travaux prévus sur le barrage de l'Oule à partir de début août allaient nécessiter en préalable un nouvel abaissement complet du niveau d'eau dans cet ouvrage et allaient avoir pour conséquence de limiter les débits des lâchers depuis les réserves de montagne à 8 m³/s à partir de fin juillet, comme l'année dernière, avec pour possible conséquence de devoir mettre en place des tours d'eau sur les prélèvements afin de diminuer les besoins de pointe.

Lors de la réunion de la commission Neste du 28/05, il a été décidé de :

- réduire les quotas 2024 à 3 800 m³/l/s au vu de l'incertitude et de la fragilité du débit naturel de juin ;
- demander la dérogation Basse Neste pour cette campagne 2024-2025 ;
- donner mandat au comité technique pour la gestion des tours d'eau « techniques » (liés aux contraintes de débit de pointe sur les lâchers depuis les réserves de montagne) ;
- mettre en place une expérimentation de nouvelles modalités de tours d'eau sur l'axe Gimone pour l'année 2024 (s'il est nécessaire de mettre en place des tours d'eau).

Afin de faire un point de situation, le comité technique Neste a été réuni le mardi 30/07. Les principaux éléments à en retenir sont les suivants :

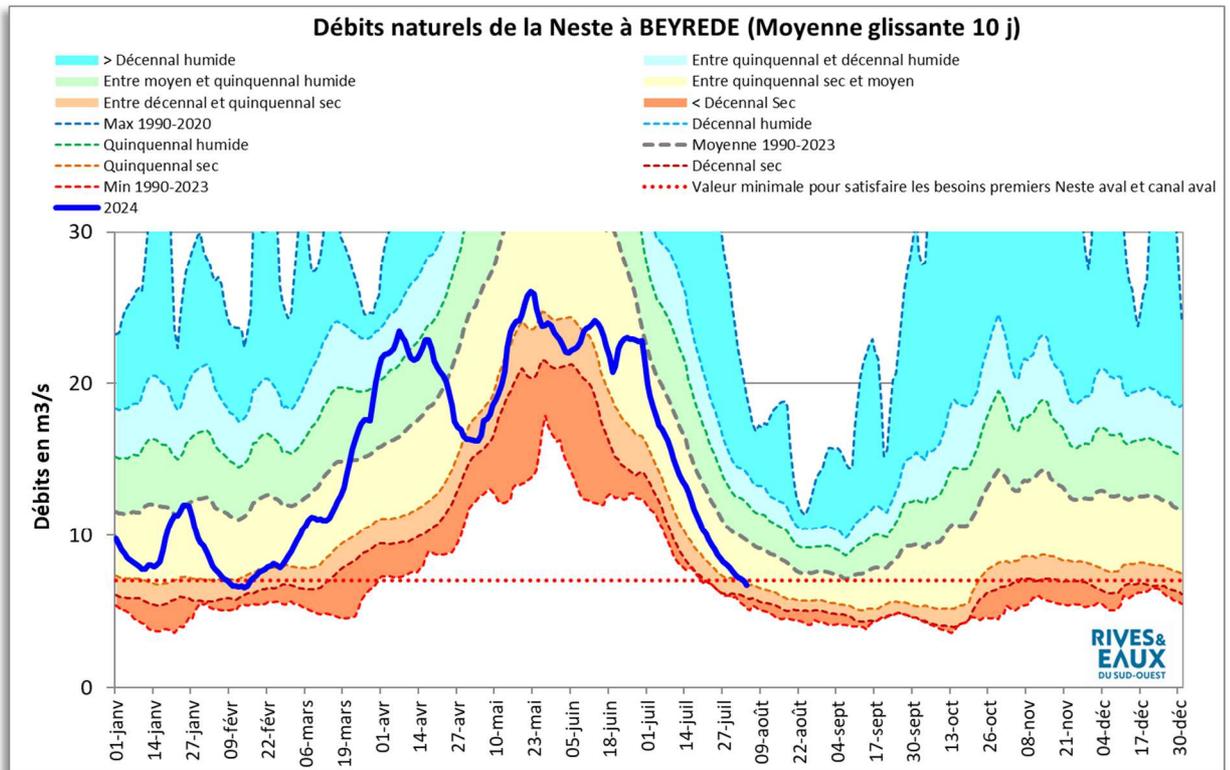
- La plupart des indicateurs de l'arbre de décision sont favorables pour le moment, même si les débits naturels de la Neste restent un point de vigilance puisqu'ils sont à un niveau quinquennal sec. Aucune mesure de gestion ne découle ainsi de l'examen de l'arbre de décision ;
- La vidange de la retenue de l'Oule a pris du retard pour des raisons techniques. Cette situation, compliquée pour la SHEM, est favorable pour le système Neste. Les débits de vidange de l'Oule ont pu être mieux valorisés pour le soutien de la Gascogne et la contrainte de plafonnement des débits à 8m³/s à partir du 22/07, telle qu'annoncée à la commission Neste, est modifiée. Les débits vont être plafonnés à 9,2 m³/s à partir du 08/08 puis à 8 m³/s à partir du 23/08 (dates indicatives).

Ainsi, même si le débit de 8 m³/s est atteint au 05/08 pour les lâchers depuis les réserves de montagne, il pourra être dépassé si les besoins de réalimentation augmentent et n'implique pas pour le moment la mise en œuvre de tours d'eau.

► Contexte hydro-climatique

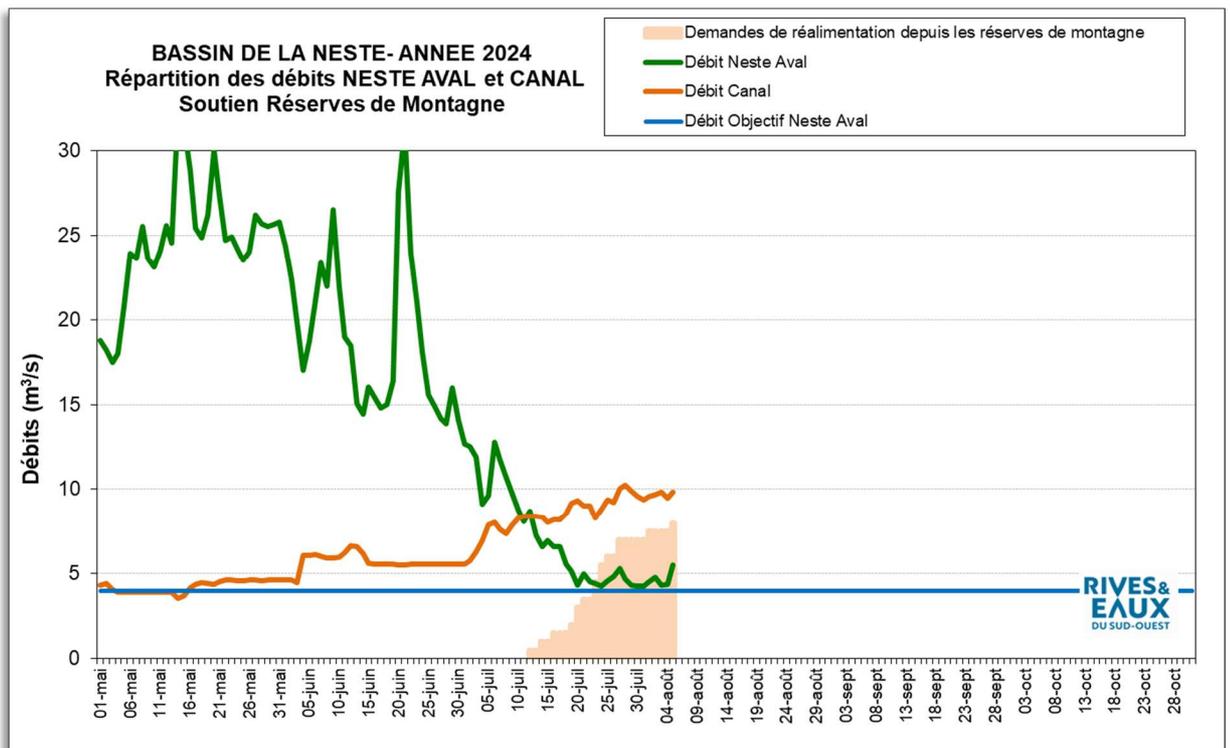
Le **graphique 1** présente les débits naturels de la **Neste** à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



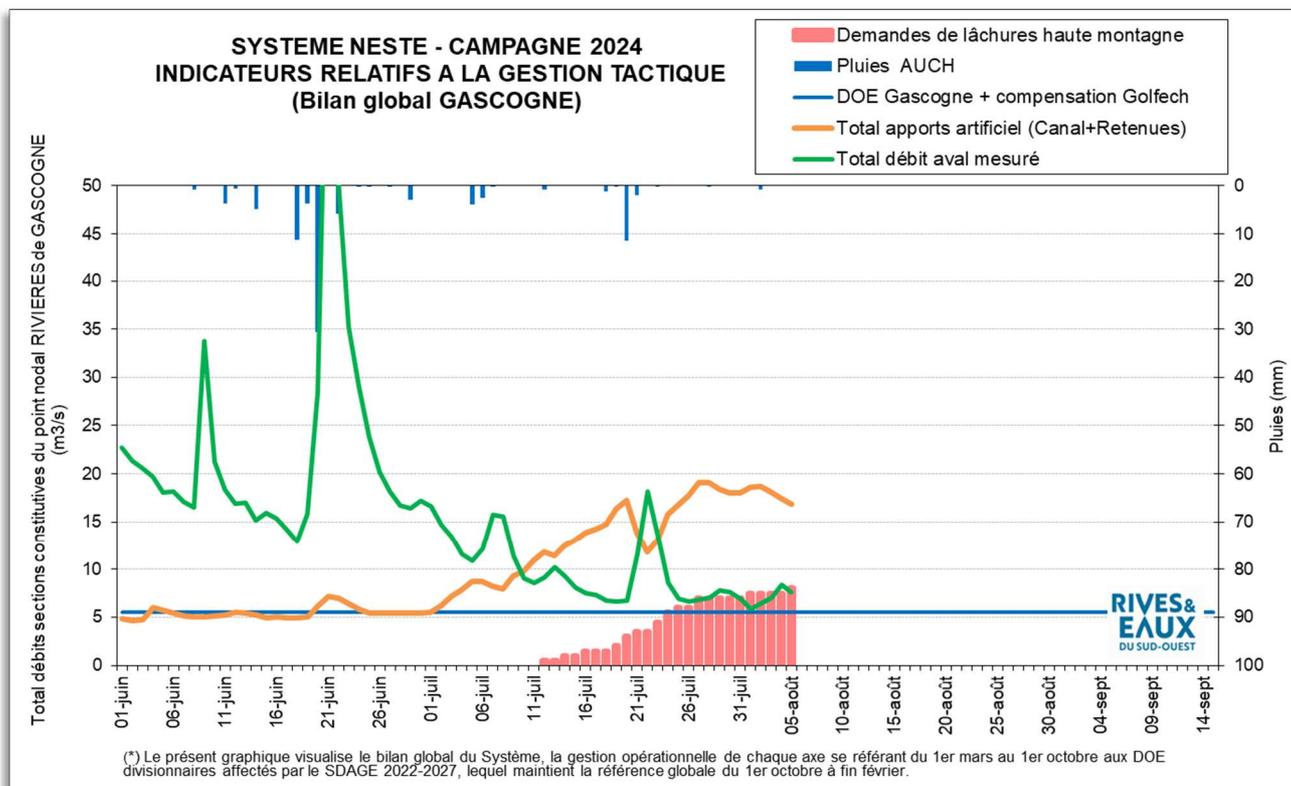
Le **graphique 2** présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau.

Graphique 2



Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste.

Graphique 3



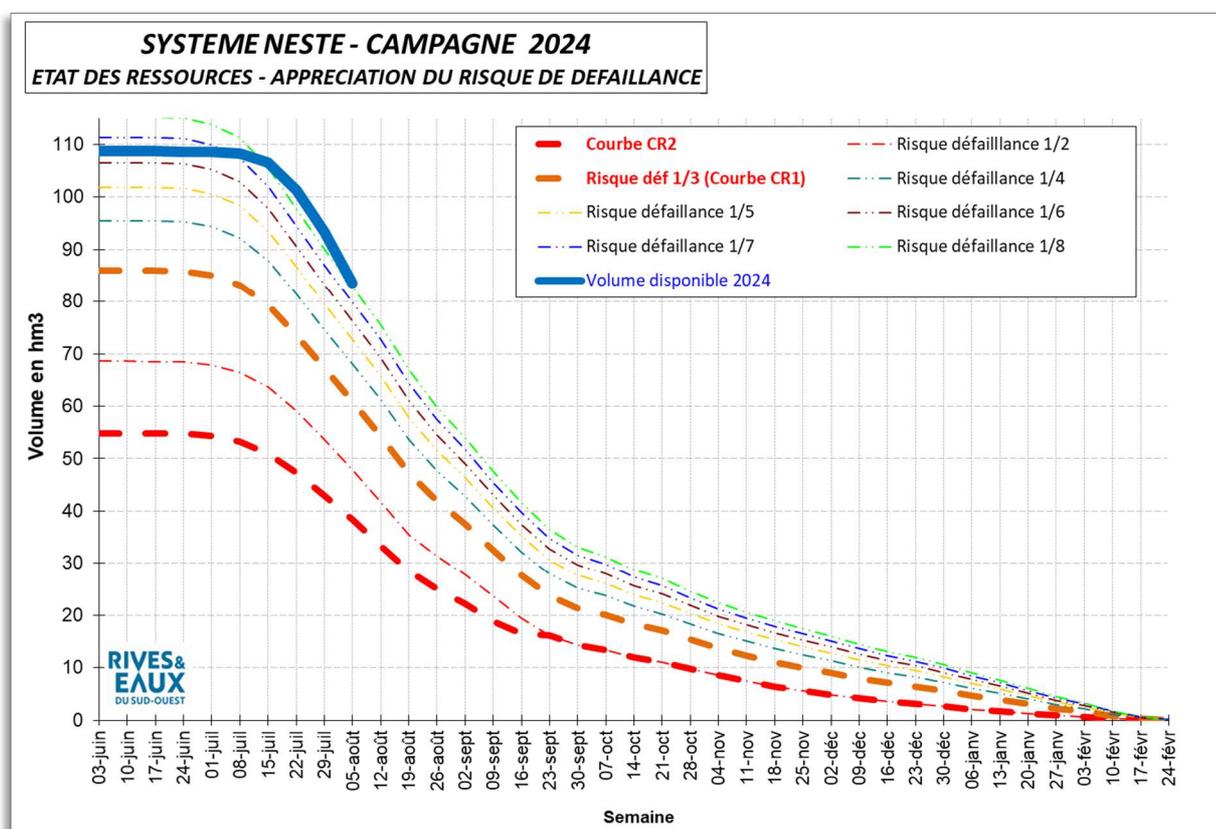
Système-Neste

Evolution des réserves

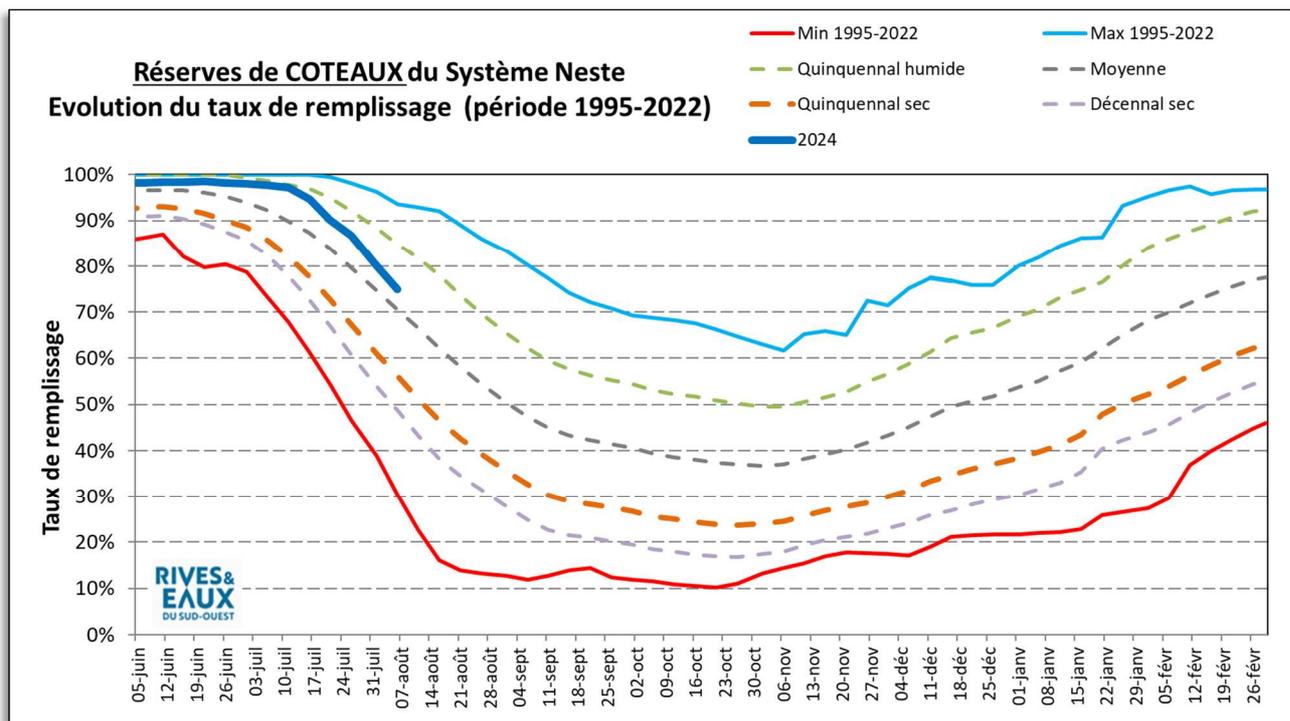
Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2024, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (graphique 4b) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (graphique 4c).

Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

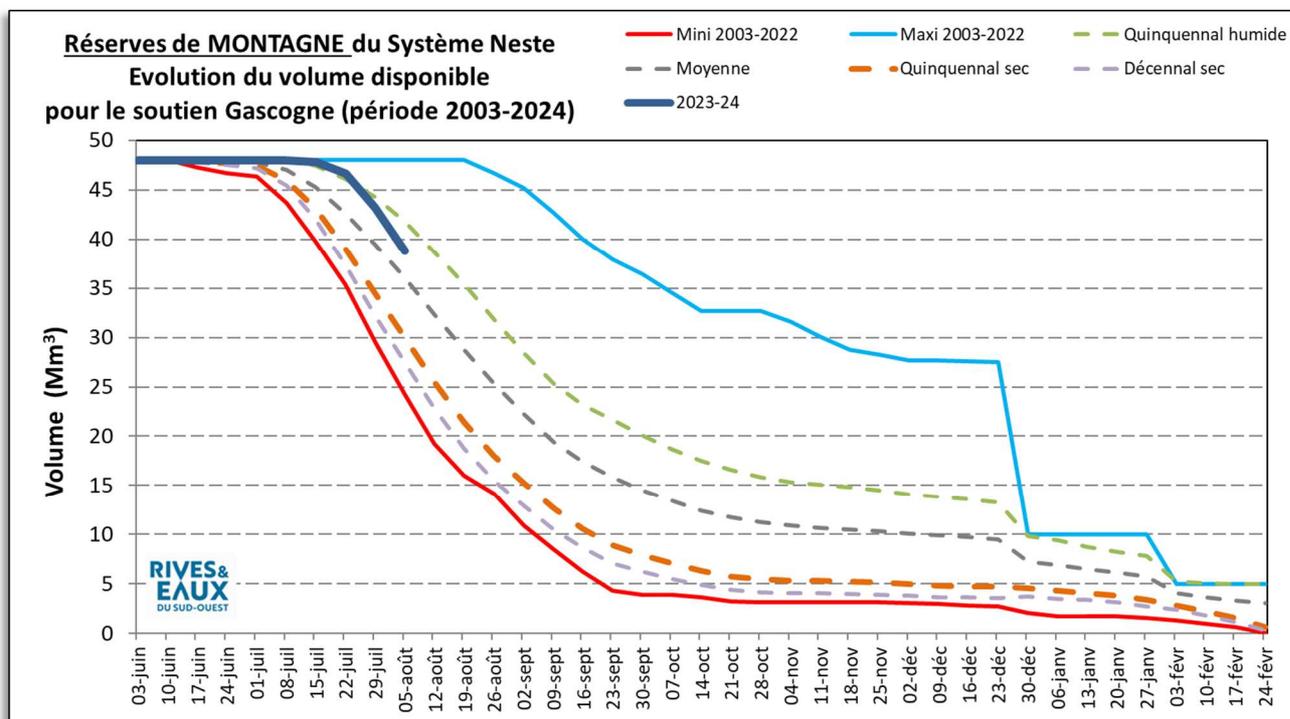
Graphique 4a

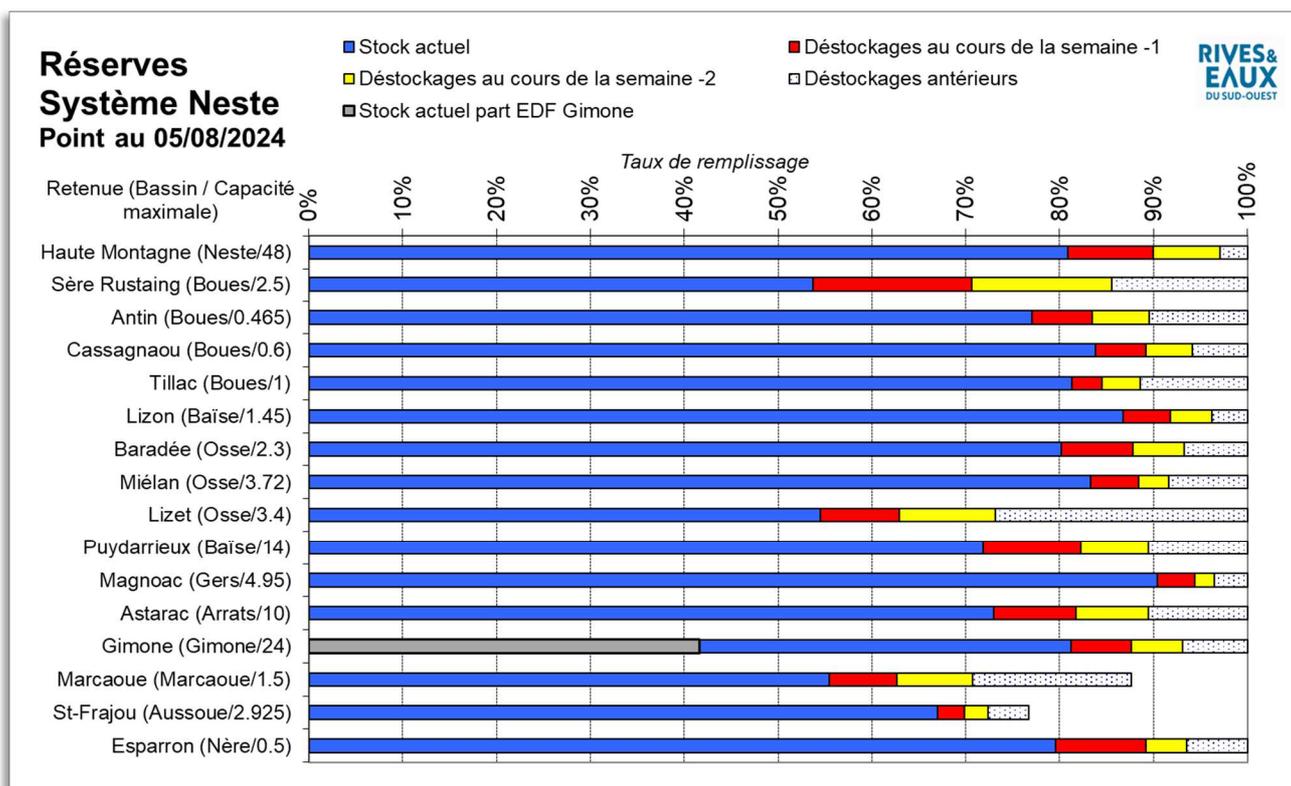


Graphique 4b



Graphique 4c





Bassins autonomes Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines. Il est à noter que la retenue du Bousquetara fait l'objet d'une gestion de cote plan d'eau abaissée pour raison technique.

Graphique 5

